

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4EME REUNION DE 2017****Séance du 18 octobre 2017**

CD20171018_45

id. 3664

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

MOTION RELATIVE À LA RÉFORME APL

Vu la motion présentée par le groupe "Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne" ,

Vu l'avis de la commission des vœux

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

"Le projet de loi de Finances 2018 a provoqué un immense émoi dans le monde HLM.

La baisse, prévue par ce texte, de 69 euros d'APL par mois pour les locataires de Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) bénéficiaires va entraîner une diminution des loyers perçus par l'office de 2,5 millions d'euros sur un total de 18 millions, à mettre en perspective avec un autofinancement aux alentours de 600 K€.

L'adoption de cette mesure exposerait le logement social et les locataires à un risque sans précédent de déstabilisation. En effet, elle entraînerait un ralentissement brutal des projets de constructions neuves et des réhabilitations, ainsi qu'une compression sans précédent des crédits d'entretien et de réparation du parc existant.

Les organismes comme Tarn-et-Garonne Habitat, dont une partie du patrimoine est située en territoire détendu, seraient particulièrement affectés. En effet, d'une part, ils logent principalement un public très fragile socialement. Ainsi, alors que la part moyenne de locataires bénéficiant des APL au sein des offices est de 30% sur la région parisienne et de 54% au niveau national, elle atteint 75% pour TGH. D'autre part, il doivent lutter contre la vacance qui affecte leurs recettes.

Il résulte de ce qui précède que les locataires les plus fragiles seraient les plus touchés par la mesure.

Or, les contreparties présentées apparaissent peu lisibles, inefficaces, au moins à court et moyen termes, alors que les effets de la baisse des loyers seront immédiats.

Le décalage n'est notamment pas supportable pour TGH :

- *l'effet du réaménagement de la dette n'est pas quantifiable*
- *le dispositif de surloyer déclenché dès 1 € ne concerne pas notre territoire*
- *la vente du patrimoine est adaptée au patrimoine parisien, pas à celui de TGH.*

Le projet de loi met donc en péril TGH, organisme qui contribue à la vie sociale et à l'équilibre territorial. Il menace de dégrader les conditions de vie des locataires.

Au surplus, il pourrait préjudicier à l'économie locale, puisque l'office départemental investirait 2 millions d'euros de moins en travaux chaque année. Si son existence même venait à être remise en cause, ce seraient les garanties d'emprunt des communes et du Département qui seraient appelées.

Considérant ce qui précède, réunis en session, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne demandent à Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires de reconsidérer la réforme envisagée de l'APL au regard de ses conséquences sur les organismes qui, situés en milieu rural tels que TGH, accueillent une très forte proportion de locataires bénéficiant de cette aide".

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC